



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

**Subvention ADEME pour l'achat de composteneurs**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99079

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Nettoisement Parc Auto**

**Subvention ADEME pour l'achat de composteneurs**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vous avez autorisé M. le Maire, lors du Conseil Municipal du 23 novembre 1998, à solliciter des subventions pour les collectes sélectives notamment, auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Le fond de Gestion et de Maîtrise des Déchets, géré à parité par l'ADEME et le Conseil Régional attribue à la Ville de Niort une subvention de 50 % sur l'achat HT de conteneurs pour la collecte des fermentescibles et sur un logiciel de gestion de tournées. Cette subvention donne lieu à une convention entre la Ville de Niort et l'ADEME.

L'ADEME souhaiterait, pour des raisons budgétaires, que cette convention prenne effet, rétroactivement, au 28 décembre 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter cette subvention attributive de subvention entre la Ville de Niort et l'ADEME.
- autoriser M. le Maire à signer la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)